

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 18 avril 2011**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010**

**EAU**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M.PARIS, percepteur intérimaire
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2010
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Excédent de fonctionnement : **35 051.71 €**  
\* affectation à l'excédent reporté (ligne 002) :35 051.71 €

**COMMUNE**

Le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte de gestion établi par M.PARIS, percepteur intérimaire
- ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 2010
- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Excédent de fonctionnement : **109 656.37 €**  
\* affectation à l'excédent reporté (ligne 002) :109 656.37 €

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

**EAU**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 99 462.71 €  
Section d'investissement : 139 301.77 €

**COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 921 295.15 €  
Section d'investissement : 768 063.37 €

**BUDGET ANNEXE LE GRAND CLOS**

Madame le Maire

- rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 10 mars 2011 de créer un budget annexe concernant la vente des terrains au lieu-dit le Grand-Clos A compter de mars 2010, les collectivités sont assujettis à la TVA au même titre que les professionnels de l'immobilier concernant les ventes de terrains en lotissement.
- Propose de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 100 € ht pour les ventes

Le Conseil Municipal

- accepte de vendre les 5 parcelles restantes à 100 € le m<sup>2</sup> hors taxes
- vote le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 555 340 €

Section d'investissement : 153 486 €

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2011 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition de 2011 des 3 taxes directes locales, à savoir (\*)

- taxe d'habitation : 14.75 % (soit 11.15 % pour la Commune)
- taxe foncière bâti : 13.42 %
- taxe foncière non bâti : 89.74 % (soit 85.59% pour la Commune)

(\*) Conformément à l'article 1640C du CGI, les taux de référence ont été recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Le taux de la taxe d'habitation tient compte de la part départementale appliquée en 2010 (multipliée par 1.0340) et le taux de la taxe foncière sur le non bâti correspond au taux communal voté en 2010 multiplié par 1.0485

### **TARIFS**

Le Conseil Municipal

- fixe la participation aux frais de fonctionnement des salles du foyer rural demandée aux Associations à compter de la rentrée 2011/2012
  - 300 € pour la petite salle
  - 450 € pour la grande salle
- fixe le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour l'exercice 2012 à 1.15 € ht.

### **FINANCEMENT CRECHE BADABOUM**

Madame le Maire

- donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention de financement entre la Commune d'Habère-Lullin-, d'Habère-Poche, de Villard, de Bogève, de Saint André de Boège, de Burdignin, de Saxel et l'Association Badaboum.

- La présente convention a pour but de soutenir l'action de la crèche par une mutualisation des moyens, déterminer la participation de chaque Commune et les modalités de rétrocession.

- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur son engagement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accepte** la convention entre la Commune d'Habère-Lullin, d'Habère-Poche, de Villard, de Bogève, de Saint André de Boège, de Burdignin, de Saxel et l'Association Badaboum. établie pour une durée de 4 ans soit du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2014.

- Au vue des budgets prévisionnels, **s'engage** à participer à hauteur de :
  - **exercice 2011 : 1 732 €**
  - **exercice 2012 : 1 797 €**
  - **exercice 2013 : 2 304 €**
  - **exercice 2014 : 2 609 €**
- Les participations des Communes seront versées à l'Association Badaboum par le biais de la commune d'HABERE-LULLIN.  
Chaque Commune se réserve le droit d'augmenter sa participation sur demande de l'Association.
- **agrée** les budgets prévisionnels tels que présentés dans le contrat enfance.

### CONTRAT ENFANCE

Le Conseil Municipal

- Autorise Madame le Maire à négocier le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour le volet enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Accepte la création avec Habère-Poche d'une structure "Accueil de Loisirs" pour les 3/17 ans et l'accueil des élèves en garderie périscolaire
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au renouvellement du contrat.

### MARCHE GOUDRONNAGE ROUTE DE TORCHEBISE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un marché à procédure adaptée pour le goudronnage de la route de Torchebise et propose de confier la maîtrise d'oeuvre au cabinet CIME.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accepte** de confier la maîtrise d'œuvre concernant le projet de goudronnage de la route de Torchebise au Cabinet CIME .
- **accepte** leur offre soit 2 975 € ht
- **décide** de lancer l'appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée
- **Charge** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché..

### RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE

Madame le Maire

- rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 01 avril 2010 d'embaucher un jeune dans le cadre d'un contrat CAE (contrat d'accompagnement pour l'emploi) en partenariat avec la Mission Locale afin d'aider l'adjoint technique 2<sup>me</sup> classe M. Roger FELISAZ dans ses tâches.
- Propose de renouveler le contrat de Quentin Degermann pour une durée de six mois

Le Conseil Municipal

- **accepte** de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi du jeune Quentin Degermann .
- **propose** de lui verser une rémunération de 9,56 € de l'heure pour 30 heures hebdomadaires.
- **charge** Madame le Maire de signer la convention avec la DTTE et le contrat de travail